



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes effectuées et engagées au cours d'une année en l'occurrence l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le compte financier unique constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant laquelle il se rapporte et être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, arrête les opérations de recettes et de dépenses engagées, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte financier unique de 2025 sera soumis au vote du Conseil Municipal le 26 février 2026. Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour établir certains paramètres budgétaires (capacité d'auto-financement,...), nous distinguerons les dépenses et recettes dites réelles, qui entraînent une opération d'encaissement ou de décaissement, de celles dites d'ordre, qui n'entraînent pas de mouvements financiers.

Pour notre Commune :

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement :

- des impôts locaux (62.82 % des recettes réelles),
- des dotations versées par l'État dont la Dotation Globale de Fonctionnement (6.55 % des recettes réelles et en baisse de 13 638 € par rapport au CFU de 2024),
- de diverses subventions et participations (compensation versée par la CCPEVA liée au transfert de compétences pour 6.60 %, fonds sur les droits de mutations à titre onéreux pour 2,46 % en baisse d'environ 18 000 € par rapport à 2024 du fait de la baisse des transactions immobilières),
- des attributions spécifiques liées à notre territoire (fond Genevois pour 3.91 %, surtaxe sur les eaux minérales pour 5.70 %), et aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, garderie périscolaire, transport scolaire, locations de salles, redevances d'occupation du domaine public communal...).

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 3 939 099.48 € pour 3 982 891.71 € en 2024.

- Les recettes ainsi rétablies sont en baisse de 1.10 % par rapport à 2024, baisse expliquée en partie par la diminution des dotations versées par l'Etat, des droits de mutation et au décalage dans le reversement de la taxe sur l'électricité (1 semestre perçu en 2025 au lieu de 2).

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées :

- des salaires du personnel municipal pour 41.72 % (41.48 % en 2024, 38.36 % en 2023 et 42.67 % en 2022),
- de l'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux d'eau pluviale, de la consommation énergétique des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures pour environ 30.95 %,
- des contributions, des subventions versées aux associations et des autres charges de gestion courante pour 11.35 %,
- des intérêts des emprunts à rembourser pour 6.45 %.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 3 008 932.05 € contre 2 907 687.39 € en 2024.

- Il est alors acté une augmentation de 3.48 % des dépenses de fonctionnement entre 2024 et 2025 soit 101 244.46 €.

Cette augmentation est principalement due :

- aux dépenses liées au personnel extérieur aux services pour le remplacement de personnel (congé maladie, congé maternité...) pour 82 156.89 €,
- à l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour 23 084.77 €,
- aux atténuations de produits (reversement FNGIR, DILICO...) pour 33 409 €.

Enfin, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Malgré la baisse des dotations de fonctionnement que l'Etat attribue aux Communes, la baisse des

encaissements liées aux transactions immobilières, les recettes de fonctionnement de Neuvecelle restent relativement stables grâce notamment au dynamisme des impôts locaux dues à la dynamique des bases de 7.1 % en 2023, 3.90 % en 2024, 1.70 % en 2025 (revalorisation annuelle dans la loi de finances) et à la majoration votée par le Conseil Municipal de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale qui est passée de 25 % à 60 % (délibération du 26.09.2022) et qui continue à porter ses fruits.

Les taux actuels de taxe foncière sur les propriétés bâties (23.50 %), taxe foncière sur les propriétés non bâties (40.12 %), et de taxe d'habitation (16.29 %) avaient subi une augmentation de 2 % en 2017, en 2018 et en 2019, avaient été reconduits en 2020, une augmentation de 5 % avait été appliquée en 2021 et ils avaient été reconduits en 2022, 2023, 2024 et 2025.

En résumé, les principaux types de recettes pour la commune sont :

- La fiscale locale (2 751 338 € en 2025 contre 2 740 095 € en 2024)
- Les dotations versées par l'État (258 073 € en 2025 contre 271 711 € en 2024)
- La principale dotation est la Dotation Globale de Fonctionnement.
Cette DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est versée aux communes pour compenser le transfert de Compétences assumées jusqu'alors par l'État ou ses services déconcentrés (par exemple : la construction et l'entretien des écoles maternelles et primaires, l'attribution de crédits aux écoles pour l'achat de livres et de fournitures pour les élèves conformément au principe législatif de la gratuité de l'enseignement scolaire, ...).

La DGF est constituée de :

La dotation forfaitaire, d'un montant de 193 566 €, essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie et la dotation de solidarité rurale, d'un montant de 64 174 € qui est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges supportées par les communes rurales pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

- Les attributions de compensation reversées par la CCPEVA, pour 260 067 € qui restent stables depuis plusieurs années.
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population ou à des collectivités (services périscolaires, concessions au cimetière, locations des salles communales, redevances d'occupation du domaine public communal...).

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Budgétisé	Réalisé	Recettes	Budgétisé	Réalisé
011- Charges à caractère général	1 060 768.00 €	931 452.36 €	002- Résultat de fonctionnement reporté	357 872.78 €	0.00 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	1 337 900.00 €	1 255 518.76 €	013- Atténuations de charges	50 000.00 €	30 858.63 €

014- Atténuations de produits	248 437.00 €	248 437.00 €	70- Produit de services, domaine, vente	327 700.00 €	300 344.29 €
023- Virement à la section d'investissement	1 195 446.78 €	0.00 €	73- Impôts et taxes	375 000.00 €	357 070.00 €
042- Opérations d'ordre transfère entre section	37 602.00 €	37 601.50 €	731- Fiscalité locale	2 823 000.00 €	2 751 338.12 €
65- Autres charges de gestion courante	356 872.00 €	341 558.18 €	74- Dotations et participations	421 818.00 €	424 051.60 €
66- Charges financières	197 765.00 €	194 264.25 €	75- Autres produits de gestion courante	80 400.00 €	64 402.02 €
67- Charges spécifiques	1 000.00 €	100.00 €	77 - Produits spécifiques	0.00 €	11 034.82 €
TOTAL DES DEPENSES	4 435 790.78 €	3 008 932.05 €	TOTAL DES RECETTES	4 435 790.78 €	3 939 099.48 €

III.LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir et contribue à l'abondement du patrimoine communal. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- *En dépenses* : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- *En recettes* : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à un aménagement routier ou à la réfection d'un réseau d'eaux pluviales...).

La Taxe d'Aménagement a représenté un produit de 28 547.21 € en 2025 contre 21 685 € 49 en 2024 Cette recette est en baisse très importante depuis plusieurs années du fait du fort ralentissement observé dans la délivrance des permis de construire.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Budgétisé	Réalisé	Recettes	Budgétisé	Réalisé
001- Solde d'exécution d'investi. reporté	1 040 271.03 €	0.00 €	021- Virement de la sect. fonctionnement	1 195 446.78 €	0.00 €

041- Opérations patrimoniales	210 000.00 €	0.00 €	040- Opérations d'ordre transfère entre sections	37 602.00 €	37 601.50 €
16- Emprunts et dettes assimilées	452 056.00 €	452 055.39 €	041- Opérations patrimoniales	210 000.00 €	0.00 €
20- Immobilisations incorporelles	110 300.00 €	20 183.28 €	10- Dotations, fonds divers et réserves	1 703 877.03 €	1 712 425.02 €
21- Immobilisations corporelles	1 831 077.78 €	624 972.58 €	13- Subventions d'investissement	469 779.00 €	291 621.77 €
204 -Subventions d'équipement versées	3 000.00 €	3 000.00 €	024 - Produit de cessions d'immobilisations	30 000.00€	0.00 €
			16- Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES	3 646 704.81 €	1 100 211.25 €	TOTAL DES RECETTES	3 646 704.81 €	2 041 648.29 €

c) Les principaux investissements de l'année 2025 ont été les suivants :

- La poursuite de l'aménagement de la RD 1005 pour 308 573.01€,
- Le solde de la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales au Parc de l'Abbaye,
- La réhabilitation du réseau d'éclairage public à Milly,
- La réalisation d'opérations de sécurité routière,
- L'acquisition de matériel, d'outillage et de mobilier pour les différents bâtiments communaux,
- La réalisation du Plan Communal de Sauvegarde,
- L'amorce de la réalisation du schéma de gestion des eaux pluviales,
- L'acquisition d'installations de voirie.

d) Les subventions d'investissements :

- *de l'Etat* : Dotations d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour 70 606 € pour le versement du solde de la subvention du programme de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales du Parc de l'Abbaye (pour mémoire montant total 161 306 € obtenu au titre des années 2023 et 2024).

- *du Département* : Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS), produits des amendes de police, convention de voirie et d'entretien pour l'aménagement de la RD 1005 et convention de gestion du Parc de Neuvecelle pour 219 877.70 €.

IV LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET – RECAPITULATION

a) Vue générale du CFU 2025 et affectation du résultat de fonctionnement

Compte Financier Unique 2025

		Investissement	% réalisation	Fonctionnement	% réalisation
RECETTES	Prévision budgétaire totale	3 646 704,81 €		4 435 790,78 €	
	Titres de recettes émis	2 041 648,29 €	55,99	3 939 099,48 €	88,80
DEPENSES	Prévision budgétaire totale	3 646 704,81 €		4 435 790,78 €	
	Mandats émis	1 100 211,25 €	30,17	3 008 932,05 €	67,83
RESULTAT	de l'exercice	941 437,04 €		930 167,43 €	
	antérieur (lignes 001 et 002)	-1 040 271,03 €		357 872,78 €	
	global par section (CFU 2025)	-98 833,99 €		1 288 040,21 €	
	global (CFU 2025)	1 189 206,22 €			
RESTES A REALISER	Recettes	230 466,00 €			
	Dépenses	941 735,00 €			
	Solde déficitaire des RAR	-711 269,00 €			
RESULTAT CUMULE		477 937,22 €			

Affectation du résultat de fonctionnement :	1 288 040,21 €
Besoin de financement des RAR en investissement (déficit) :	-711 269,00 €
Résultat d'investissement (déficit) :	-98 833,99 €
Besoin de financement d'investissement y compris RAR :	-810 102,99 €

Affectation :	
article 002 - excédent antérieur reporté :	477 937,22 €
article 1068 - réserves - excédent de fonctionnement capitalisé	810 102,99 €
Total	1 288 040,21 €

Pour mémoire

Comptabilité M 57
Compte Financier Unique 2024

		Investissement	% réalisation	Fonctionnement	% réalisation
RECETTES	Prévision budgétaire totale	4 440 795,62 €		4 554 085,00 €	
	Titres de recettes émis	2 475 757,69 €	55,75	3 982 891,71 €	87,46
DEPENSES	Prévision budgétaire totale	4 440 795,62 €		4 554 085,00 €	
	Mandats émis	2 917 683,21 €	65,70	2 907 687,39 €	63,85
RESULTAT	de l'exercice	-441 925,52 €		1 075 204,32 €	
	antérieur (lignes 001 et 002)	-598 345,51 €		618 503,49 €	
	global par section (CFU 2024)	-1 040 271,03 €		1 693 707,81 €	
	global (CFU 2024)	653 436,78 €			
RESTES A REALISER	Recettes	279 729,00 €			
	Dépenses	575 293,00 €			
	Solde déficitaire des RAR	-295 564,00 €			
RESULTAT CUMULE		357 872,78 €			

b) Etat des restes à réaliser

Les restes à réaliser de l'exercice 2025 reportés dans le budget primitif de 2026 (dépenses engagées et non réalisées et recettes certaines) sont les suivants :

DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Montant reporté	Observations
20	2031-ONA	Frais d'études	51 000,00 €	Schéma communal de gestion des eaux pluviales + études diverses
20	2051-ONA	Concessions, droits similaires	38 000,00 €	Création photothèque, refonte du site, application citoyenne et logiciels, aménagement d'un espace communication au Rond-Point
21	2112-ONA	Terrains de voirie	10 000,00 €	Acquisition terrains divers + frais notariés
21	2128-ONA	Autres agencements et aménagements	263 000,00 €	Aménagement et réhabilitation Parc de Neuvecelle + Jardins familiaux Maraiche + Aménagement du Parc Clair Matin (1ère tranche)
21	21351-ONA	Bâtiments publics	3 800,00 €	Escalier ST
21	2152-ONA	Installations de voirie	100 000,00 €	Aménagement carrefour de Maraiche - frais relevé topo et maîtrise d'œuvre
21	2152-RD 1005	Installations de voirie	183 000,00 €	Solde aménagement RD1005
21	21534-ECL	Réseaux d'électrification	10 000,00 €	Solde GER
21	21534-PARC	Réseaux d'électrification	24 000,00 €	Enfouissement lignes électriques et téléphoniques Parc de Neuvecelle
21	215738-ONA	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00 €	Rack rangement panneaux et divers
21	21828-ONA	Autres matériels de transport	243 800,00 €	Pelle à pneus
21	21841-SCO	Matériel de bureau et mobilier scolaire	135,00 €	Tableau école
21	21848-ONA	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00 €	Urnes - isoloirs élection + bac rangement médiathèque + divers
TOTAL DES RESTES A REALISER			941 735,00 €	

RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Montant reporté	Observations
24	24-ONA	Produits de cessions d'immobilisations	30 000,00 €	Reprise de véhicules suite à acquisition pelle à pneus
13	1321-ONA	Subvention non transf. état, établiss. Nationaux	50 000,00 €	DETR Jardins familiaux + Schéma communal de gestion des eaux pluviales
13	1322-ONA	Subvention non transf. Régions	3 000,00 €	Vidéoprotection Chemin des Houches
13	1322-RD1005	Subvention non transf. Régions	6 976,00 €	Via Rhona
13	1323-RD1005	Subvention d'équipement Départements	140 490,00 €	Convention de voirie aménagement RD1005 + Solde CDAS
TOTAL DES RESTES A REALISER			230 466,00 €	